



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 738 fixant une tarification pour accorder une aide à la réalisation de travaux d'entretien du barrage du lac Montjoie* lors de l'assemblée du 17 avril 2025.

Le règlement a pour objet de tarifier un secteur afin d'accorder une aide, en vertu de l'article 91.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, pour la réalisation de travaux d'entretien du barrage du lac Montjoie, estimés à un montant de 34 000,00 \$.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 22 AVRIL 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe